

Aide-mémoire

Bureau municipal de Brébeuf
Réception : (819) 425-9833 poste 5300
Greffe : (819) 425-9833 poste 5301
Service d’urbanisme : (819) 425-9833 poste 5303

Heures d’ouverture
Lundi, mardi, jeudi
8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
Vendredi de 8 h 30 à 12 h
Le bureau est fermé le mercredi

Abris d’auto (Tempo) et clôtures à neige
Vos abris d’auto temporaires (toile et structure) et clôtures à neige doivent être enlevés au plus tard le 1^{er} mai. Nous vous rappelons que ces structures temporaires ne sont autorisées que durant la saison hivernale.

Les feux de plein air
Du 15 mars au 30 novembre, vous devez obtenir un permis au bureau de la municipalité avant de faire un feu ayant une superficie supérieure à un feu de camp. Le permis est gratuit.

Les feux de camp doivent avoir une superficie maximum de 1 mètre, par 1 mètre et pas plus de 1 mètre de hauteur et doivent être entourés de matières incombustibles.

Lorsqu’une interdiction d’allumer un feu à ciel ouvert est émise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, **tous les feux sont interdits**, incluant les feux de camp. Soyez à l’écoute de ces informations.

En tout temps, faites preuve de civisme et évitez d’enfumer votre voisinage.

Vente de garage
Vous devez obtenir un certificat d’autorisation (5\$) avant la tenue d’une vente de garage sur votre terrain. Vous pouvez obtenir ce certificat au bureau municipal durant les heures d’ouverture du bureau.

Récupération de feuilles et résidus verts
Du 19 avril au 20 mai, un chariot sera installé à l’arrière de la salle municipale pour la récupération des feuilles et résidus verts.

Vous êtes invités à venir porter vos sacs de feuilles. Nous vous demandons d’empocher vos feuilles et surtout de ne déposer dans le chariot que des sacs contenant des feuilles et résidus verts provenant de vos terrains. Vous devez toujours déposer vos sacs dans le chariot et non tout autour.

S.V.P. assurez-vous de limiter le poids de vos sacs pour en faciliter leurs manipulations manuellement.

PLAGE MUNICIPALE

La Plage municipale sera accessible à compter de la mi-juin, veuillez consulter notre site web pour de plus amples détails.

Tarifs d’accès pour les résidants de Brébeuf
Carte d’accès
individuel saison: 12 \$ /personne
Tarif familial: 45 \$ /famille
Enfants 12 ans et moins: Gratuit

À noter : Aucune carte d’accès saisonnière pour les résidents ne sera vendue à la plage.

À compter de la mi-mai, vous pourrez vous procurer votre carte d’accès en vous présentant au secrétariat municipal **ou en complétant le formulaire disponible sur le site Web de la municipalité** et en nous le retournant accompagné du paiement. Nous vous transmettrons alors les cartes par courrier.

Sur le site de la plage municipale, vous ne pourrez vous procurer que des accès journaliers.

Les détenteurs d’une carte d’accès à la plage, propriétaires ou locataires, peuvent acheter au bureau municipal une passe à poinçons de 5 ou 10 accès pour donner accès à la plage à leurs visiteurs.



Muni-Info de Brébeuf

Printemps 2019 | Volume 25 — Numéro 1

MOT DU MAIRE



M. Marc L'Heureux
MAIRE

Bonjour à tous,

Le manteau blanc laissé par l’hiver s’amincit de plus en plus, tranquillement nous arrivons au printemps. La chute aux Bleuets grossit, signe que la neige fond et que la rivière reprend son cours. Dans la forêt, l’eau d’érable à sucre coule un peu. Les fermiers ont commencé des travaux précurseurs aux plantations de légumes et autres. À la municipalité, l’équipe se forme pour être prête aux activités suite à la fonte de la neige : nettoyage, recrutement pour le camp de jour et autres préparatifs. Eh oui, l’hiver est pratiquement terminé!

Lorsque je m’adresse en public lors de rassemblements, je fais souvent le constat de l’importance des bénévoles et la richesse qu’ils apportent à notre communauté. Que ce soit à la bibliothèque, au Carnaval, aux comités des loisirs et de la culture, à la Farandole, aux activités sportives du gymnase de l’école Le Carrefour d’Amhers; la municipalité, le village et nos citoyens bénéficient énormément de l’implication citoyenne. Néanmoins, le besoin de nouveaux bénévoles est constant; n’hésitez pas à contacter les différents organismes ou la municipalité si vous désirez vous impliquer.

Nous recevrons cette année une subvention du FDT (Fonds de développement du territoire) provenant de la MRC des Laurentides. Cet argent sera utilisé pour créer un affichage descriptif mettant en valeur les richesses de notre territoire : patrimoine culturel et agricole ainsi que les activités agricoles actuelles.

À l’aide du montant réservé au Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ), des travaux d’infrastructures sont prévus sur les chemins de la Rouge et chemin du Premier-Plateau en 2019.

Bientôt, vous serez invités à une soirée d’information sur l’environnement et plus particulièrement sur la gestion des matières résiduelles. Nous discuterons des dernières nouvelles et méthodes de recyclage efficaces. Finalement, nous expliquerons le processus portant sur la nouvelle collecte de matières organiques qui débutera cet automne.

Je vous invite à consulter le résultat du sondage et à nous faire part de vos commentaires. Le comité qui a préparé le sondage continue sa réflexion, à partir des données recueillies, sur le développement économique et la valorisation de notre municipalité.

Pour terminer, j’aimerais au nom de l’équipe de la municipalité et des citoyens, souhaiter un prompt rétablissement à notre conseiller vétérinaire, M. Alain St-Louis.

À bientôt et bon printemps à tous.

*Le maire
Marc L'Heureux*



Que faire lors d’une INONDATION?

Chaque année, certains citoyens de la municipalité de Brébeuf doivent se préparer aux risques d’inondation puisque leur maison est construite dans des zones inondables. Afin d’aider ses citoyens à se préparer, la municipalité leur demande de tout mettre en œuvre pour protéger leur famille, leurs biens et leur résidence. Car il faut savoir que la sécurité personnelle repose d’abord et avant tout sur les épaules de l’individu.

LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF SUIVRA LA SITUATION DE PRÈS AU QUODIDIEN

Dès que le niveau de la rivière présentera un signe avant-coureur d’un risque d’inondation, la municipalité fera une lecture quotidienne du niveau de l’eau, afin de suivre l’état de la situation.

SACS DE SABLE

La municipalité offre des sacs que les riverains pourront remplir de sable afin de protéger leur maison. Ils doivent se présenter au bureau municipal pour obtenir les sacs et le sable et les employés se feront un plaisir de les guider.

ÉLECTRICITÉ/GAZ

S’il y a un risque imminent d’inondation, coupez complètement l’alimentation en électricité ou en gaz. Si l’eau a commencé à monter, assurez-vous d’avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant de votre demeure.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

Des précautions spéciales doivent être prises pour protéger les appareils de chauffage fonctionnant à l’électricité, au gaz naturel, à l’huile ou au gaz propane, contre les dégâts. S.V.P., contactez votre FOURNISSEUR, qui est en mesure de vous indiquer ce que vous devez faire. Idéalement, il ne faut pas attendre à la dernière minute pour connaître la procédure à suivre.

AVANT UNE INONDATION

Êtes-vous prêts?

Il est reconnu que lors d’une inondation, le niveau de l’eau peut monter brusquement. D’une année à l’autre, plusieurs riverains se laissent surprendre par la crue soudaine sans avoir pris les précautions qui s’imposent.

Les premières précautions :

- Puisque les inondations se produisent soudainement, il ne faut surtout pas attendre que le niveau de la rivière soit rendu à une hauteur critique ou que les routes soient impraticables pour quitter votre maison.
- Il est essentiel de prévoir un endroit, chez un parent ou un ami, où il est possible de vous réfugier rapidement.
- Dès que les autorités municipales vous conseillent d’évacuer votre maison, il faut le faire sans tarder pour ne pas compromettre votre sécurité et celle de votre famille.

SI VOUS QUITTEZ VOTRE MAISON, il est important que vous préveniez votre municipalité de vos déplacements.

COMMENT VOUS ENREGISTRER

- Téléphonnez au secrétariat au 819/425-9833 poste 5300 ou
- Présentez-vous au bureau municipal

POURQUOI VOUS ENREGISTRER

- Advenant une évacuation, les intervenants sauveront beaucoup de temps en sachant que vous avez déjà quitté votre domicile et que vous êtes en sécurité.
- Pour que les services de sécurité de la municipalité puissent surveiller votre maison et vous joindre en cas de besoin.
- Si des proches s’inquiètent pour vous, nous pourrions les informer de votre délocalisation et les rassurer.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Enlevez tous les biens qui se déplacent facilement sur votre terrain afin d’éviter qu’ils soient projetés ou emportés par le courant. Fixez tout objet encombrant, à l’extérieur, qui pourrait être emporté par l’eau et représenter un danger pour autrui.

Enlevez les cuvettes des toilettes et bouchez les tuyaux d’écoulement ainsi que le drain de plancher du sous-sol au moyen de bouchons de bois.

Défaites le raccord des gouttières si celui-ci est branché à l’égout de la maison.

Dans certains cas, on peut protéger les maisons à l’aide de sacs de sable.

ÉCHOS DU CONSEIL

Voici quelques décisions qui ont été prises par le conseil municipal ces derniers mois.

- Afin de respecter les nouvelles exigences provenant du gouvernement du Québec, le conseil municipal a renouvelé le Code d’éthique et déontologie des employés municipaux.
- Suite au départ de Mme Karine Vaillancourt, la municipalité a procédé à l’engagement de Mme Karine Sigouin au poste de secrétaire-comptable.
- La municipalité a proclamé Brébeuf, municipalité alliée contre la violence conjugale.
- La municipalité a désigné M. Alain St-Louis représentant de celle-ci auprès de la Régie intermunicipale des matières résiduelles Ouest (RIMRO).
- Dû à l’élection de M. Marc L’Heureux à titre de préfet de la MRC des Laurentides, la municipalité a nommé M. André Ste-Marie à titre de représentant de celle-ci au sein de la MRC.
- La Municipalité est dans l’attente d’une réponse suite à une demande faite au Ministère des transports du Québec concernant l’implantation d’une traverse piétonnière sur la route 323 à la hauteur du pont reliant les deux rives de la rivière Rouge (chute aux bleuets).
- La municipalité a procédé à l’engagement de la coordonnatrice et des monitrices de camp de jour pour l’été 2019.
- De plus, la municipalité a procédé à l’engagement de M. Richard Durand au poste de journalier de voirie, afin de remplacer M. Marc Tassé qui est parti à la retraite.
- Le rechargement de la Montée Laurence a été effectué en octobre 2018.
- Le conseil municipal révisé son règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant une allocation au maire.

Pour l’intégralité des procès-verbaux, vous pouvez visiter notre site web.



En 2016, les municipalités d’Amherst, Brébeuf et Lac-des-Plages ont développé une entente intermunicipale avec l’école Le Carrefour, située à St-Rémi-d’Amherst, pour un agrandissement d’infrastructures qui a permis de construire un gymnase. Maintenant, nous aimerions développer une offre de services d’activités libres et de cours organisés pour vous.

Nous avons donc élaboré un court sondage d’environ 5 minutes pour connaître vos champs d’intérêts, afin de faciliter l’élaboration d’une programmation intéressante. Veuillez vous diriger sur le site de la municipalité à www.brebeuf.ca ou sur notre page **Facebook** pour accéder au sondage en ligne. Merci de votre collaboration.

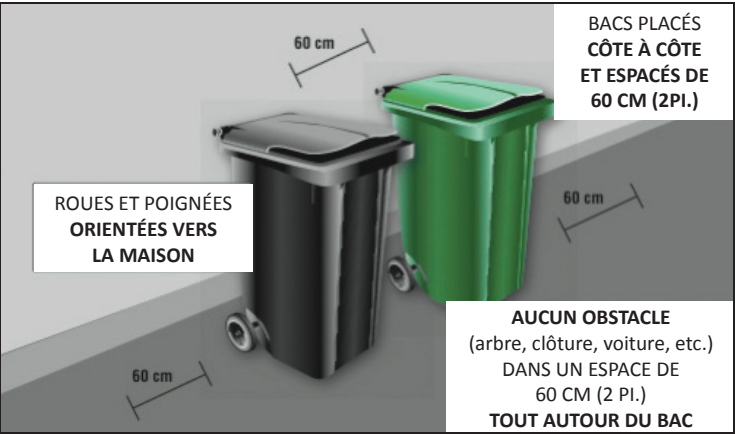
ESPACE REQUIS AUTOUR DE VOS BACS

Comme vous avez pu vous en rendre compte, depuis le 1^{er} janvier, la collecte des matières résiduelles et recyclables se fait de façon automatisée grâce à un camion muni d’un bras électronique.

Il est donc important de bien positionner les bacs. **Les poignées et les roues devront pointer vers la maison.** De plus, il est important qu’il y ait un espace **de 60 centimètres** autour de chaque bac. Ainsi, si l’arrière de votre bac est trop près d’une clôture, d’un muret ou de tout autre obstacle, **il ne sera pas ramassé**, afin de ne pas risquer d’endommager quoique ce soit.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Le conseil municipal



Où va le contenu du bac vert?

Afin de répondre à une préoccupation qui nous a été transmise, voici la vraie réponse à la question « Où va réellement le contenu du bac vert? »

Dans notre région, 90 % du contenu qu’on retrouve dans les bacs à recyclage est recyclé. Le 10 % restant ne l’est pas puisqu’il s’agit en fait de déchets domestiques et de plastiques non recyclables (numéro 6). Il y a néanmoins encore place à l’amélioration, puisque seulement 65 % des matières qui sont recyclables sont déposées dans le bac vert. Avec la venue des bacs bruns et la diminution de collectes des bacs noirs, il importe d’être à jour quant à ce qui est ou non recyclable.*

Nous vous invitons à consulter le site de la MRC des Laurentides, qui recèle une multitude de renseignements et de réponses aux questions les plus communes.

*Source : Site de la MRC des Laurentides
<https://www.traindeviedurable.com/matieres-recyclables/>

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L’EAU POTABLE

Le bilan annuel de la qualité de l’eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 a été complété et déposé au bureau de la municipalité de Brébeuf le 19 mars 2019.

Celui-ci peut être consulté sur le site Web de la municipalité (Services municipaux/travaux publics/aqueduc et égouts) ou vous pouvez en obtenir une copie en vous présentant au bureau municipal aux heures d’ouverture.

La firme G.D.G. Environnement Ltée poursuivra le programme de contrôle biologique des insectes piqueurs à Brébeuf pour la saison estivale 2019.

Afin d’assurer la qualité du service que votre municipalité offre, voici nos recommandations afin d’empêcher la prolifération des moustiques en milieu résidentiel :

- Assurez-vous que vos drains soient en bonne condition et que l’évacuation de l’eau se fasse bien.
- Préparez votre piscine tôt, une piscine non-démarrée peut générer des moustiques dès la troisième semaine de mai.
- Ne pas laisser de pneus qui contiennent de l’eau à l’extérieur et à proximité des habitations. Limiter la présence de tas de feuilles mortes ou bâches au sol.
- Retournez votre bateau ou votre chaloupe ou, si vous les laissez à l’endroit, assurez-vous d’enlever le drain.
- Videz les brouettes et seaux, puisque remplis d’eau, ils constituent d’excellents milieux producteurs de moustiques.

Tous ces contenants sont capables de produire plusieurs centaines de moustiques à chaque 7 ou 8 jours.

Pour toutes requêtes, une ligne info-moustique sera disponible; consultez notre site internet.

Page Facebook et site web

Vous désirez en découvrir davantage sur votre municipalité? Suivez-nous sur notre page Facebook afin d’être au courant de toutes les actualités et les nouveautés en lien avec cette dernière.



Vous trouverez également une foule d’informations sur le site web de la Municipalité. Nouveauté : le site web sera mis à jour sous peu; resté à l’affût! — www.brebeuf.ca

POUR ÉVITER DES DÉGÂTS IMPORTANTS

Déménagez vos meubles et effets personnels à l’étage supérieur.

Il faut également mettre en lieu sûr les produits tels les pesticides ainsi que les solvants et autres produits chimiques, car ceux-ci, S’ILS SONT MÉLANGÉS À L’EAU, PEUVENT CONTAMINER VOTRE MAISON et sont dangereux pour votre santé et celle de votre entourage.

PRÉPARER UNE TROUSSE DE SURVIE (en cas d’évacuation)

Préparez une trousse de survie regroupant nourriture, eau et fournitures médicales dans un contenant facile à transporter. Votre trousse devrait contenir les éléments suivants :

- une lampe de poche avec piles de rechange
- des vêtements chauds, y compris des vêtements et des bottes d’extérieur imperméables
- des couvertures
- tous vos médicaments essentiels
- les articles nécessaires au soin des nourrissons
- des articles de toilette
- les pièces d’identité de chaque membre de votre ménage
- les documents personnels importants pour votre famille et vous

ÉVACUATION

- Quittez votre demeure dès que les responsables locaux des opérations d’urgence vous avisent de le faire. Ignorer un tel avertissement pourrait compromettre la sécurité des membres de votre famille et des équipes de secours qui pourraient être appelées à vous venir en aide.
- Avant de partir, n’oubliez pas de prendre votre trousse de survie.
- Empruntez les parcours indiqués par les responsables. Ne prenez pas de raccourcis; vous pourriez vous retrouver dans un endroit sans issue ou dangereux.
- Prenez des dispositions pour vos animaux de compagnie.
- Si vous avez suffisamment de temps, laissez une note précisant le moment de votre départ et votre destination. Si possible, laissez ce message dans la boîte aux lettres.
- Évitez de conduire sur une route inondée; vous risqueriez d’être emporté par le courant. Par contre, si vous êtes pris dans un secteur inondé où l’eau monte rapidement et que votre voiture tombe en panne, abandonnez-la et voyez à votre propre sécurité et à celle de vos passagers.

LES CHIENS ET LES PARCS PUBLICS

Les chiens sont **strictement interdits** :

- À la plage municipale
- Au Parc-En-Ciel, aux endroits suivants : l’aire de jeu pour enfants, sur le terrain de balle, sur les terrains de tennis et sur la patinoire (les chiens sont autorisés seulement dans le stationnement et sur les aires non gazonnées à proximité du Pavillon).

La présence des chiens est autorisée dans tous les autres parcs de la municipalité. Cependant, votre chien **doit obligatoirement en tout temps être tenu en laisse** et vous devez ramasser les excréments de votre animal.

PARC CANIN

La municipalité a aménagé un espace public comme Parc canin. Les chiens peuvent ainsi socialiser et courir en toute sécurité et liberté.

Ce terrain est situé sur le Chemin du Domaine des Cèdres, à l’arrière du garage municipal, à moins de 300 mètres du Parc-En-Ciel. Près du 26 chemin du Domaine des Cèdres (espaces de stationnements disponibles), empruntez le sentier identifié **«Descente de canots et Parc Canin»** (2 minutes de marche) qui mène à une clairière, bordée par une érablière. Le parc n’est pas clôturé.

Nous demandons aux utilisateurs de respecter certaines règles afin d’assurer la sécurité des usagers et la propreté du parc.

- Les chiens doivent être gardés en laisse jusqu’à la clairière.
- Vous devez ramasser les excréments de votre chien et en disposer de manière hygiénique dans la poubelle prévue à cet effet.
- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d’un adulte.
- Il est interdit de laisser un chien sans surveillance.

Nous invitons les propriétaires de chiens à partager cet espace en toute harmonie.

BIBLIOTHÈQUE



Venez découvrir les quelques 400 nouveaux titres choisis pour vous par nos bénévoles au réseau des bibliothèques de Sainte-Agathe en mars dernier. Vous trouverez assurément une lecture qui vous plaira! De plus, si un titre vous intéresse et que nous ne l'avons pas, il nous fera plaisir de l'emprunter d'une autre bibliothèque ou de l'acheter tout simplement.

BRICOLAGE POUR PÂQUES

Le samedi 13 avril, il y aura un bricolage pour les enfants ainsi que des surprises et des tirages! Nous sommes en pourparlers avec Jeannot Lapin pour qu'il passe une semaine d'avance laisser des œufs à la bibliothèque. Venez en grand nombre. **Notez qu'il faut absolument s'inscrire** afin que Jeannot Lapin laisse suffisamment de surprises pour tous, soit par téléphone au (819) 425-9833 poste 5305 ou par courriel à biblio@brebeuf.ca. Les jeunes peuvent également s'inscrire directement à la bibliothèque.



Je tiens aussi à remercier le travail exceptionnel de nos bénévoles; sans elles, votre bibliothèque ne serait pas ce qu'elle est.

Au nom de toutes les bénévoles et en mon nom personnel, nous vous souhaitons un beau printemps rempli de lectures inspirantes.

Ginette Bernard



Prix honorifique pour Benoît Piché

La Municipalité est fière de mentionner que l'un de ses employés, Benoît Piché, s'est vu décerner par le ministre des Transports, M. François Bonnardel, un prix de reconnaissance pour son bénévolat qui contribue à la pratique du véhicule hors route au Québec.

LA FARANDOLE DE BRÉBEUF

Dîners communautaires

Nos dîners communautaires, qui ont lieu le 2^{ième} jeudi, sont populaires car nos 60 ans et plus sont au rendez-vous.

RAPPEL : Il est très important de nous prévenir au plus tard le lundi précédent le dîner si vous prévoyez vous absenter car les achats sont faits et nos bénévoles s'affairent à préparer le repas.

Le prochain dîner aura lieu le jeudi 11 avril; joignez-vous à nous!

La semaine des bénévoles se déroulera du 7 au 13 avril. J'en profite pour souligner le travail exceptionnel de nos bénévoles sur qui on peut toujours compter pour préparer, cuisiner, ramasser, laver la vaisselle, et ce, pour environ 65 personnes. Ils le font toujours dans la joie et l'harmonie. **BRAVO ET MILLE MERCI À VOUS TOUS ET TOUTES.**

Cette année, pour le repas du 9 mai, nous aurons encore l'immense privilège d'être servis par les élus et les employés de notre municipalité.

Anne-Marie Roberge, responsable — 819-429-6704



Départ à la retraite de Marc Tassé

Le 12 janvier dernier, les élus municipaux et les employés ont souligné le départ à la retraite de Marc Tassé, après 24 ans de loyaux services. Bonne retraite bien méritée Marc!

La municipalité tient à féliciter Antoine Lagacé,

un jeune résident de Brébeuf, pour sa participation aux Jeux du Québec 2019 dans la discipline de hockey.



Le 48^{ième} Carnaval de Brébeuf a connu un franc succès, surpassant celui des années antérieures. Merci beaucoup d'avoir participé et fait du bénévolat.



Félicitations à nos duchesses Stéphanie Spidaleri et Floriane Brophy ainsi qu'à la reine de l'édition 2019, Kathy Monet, qui ont vendu près de 7000 paquets de friandises.

Merci à tous d'avoir fait de ce carnaval un succès. Nous attribuons en partie ce succès à une présence supérieure à la moyenne lors de nos soirées musicales le samedi soir. De plus, ce fut un plaisir de faire participer des duchesses et d'aider à promouvoir le Carnaval. J'espère vous voir tous l'année prochaine.

S'il vous plaît, laissez-nous savoir si vous avez des idées pour améliorer nos activités. Si vous voulez devenir une duchesse pour le 39^{ième} Carnaval ou si vous avez des idées pour d'autres activités de sport ou loisirs, s.v.p. contactez-nous sur Facebook (Carnaval de Brébeuf) ou par courriel à CDLBrebeuf@bell.net.



MERCI DE NOTRE PAR....LE COMITÉ DES LOISIRS

Activités au Parc-En-Ciel

Le terrain de tennis devrait ouvrir le 18 mai prochain; dépendamment de la météo. L'abonnement est gratuit à cause des conditions du terrain. La municipalité est toujours en attente d'une subvention pour la réfection du terrain. Pour toutes informations concernant le terrain de tennis, contactez Peter au (819) 429-8387.

L'Épluchette de blé d'Inde annuelle du Comité aura lieu la fin de semaine du 10 août. Tournoi de balle molle et activités diverses pour les grands et les petits.

Activités à la salle communautaire :

Soirée country avec orchestre - le vendredi soir à 18 h 30 jusqu'au 3 mai. Pour informations, contactez Pierre Labelle au (819) 425-5873 ou Peter au (819) 429-8387. Apportez votre chapeau et vos bottes et venez danser. Vous pouvez également apporter votre alcool.

Cours de danse country - le lundi à 13h00

Les activités de sports et loisirs sont affichées à l'extérieur à la Salle communautaire et sur la page Facebook du Comité.

CAMP DE JOUR LES AVENTURIERS DE BRÉBEUF

Saison estivale 2019

Eh oui! Le printemps est déjà là : le temps des sucres est sur le point de commencer, bientôt viendra Pâques, question de se sucrer le bec encore un peu et puis ce sera déjà le temps de penser aux vacances d'été! L'équipe du camp du jour *Les Aventuriers de Brébeuf* est impatiente de s'aventurer dans de nouveaux sentiers. Venez nous rencontrer lors de la soirée d'inscription le 7 mai à 18h30. Au menu cet été : des sorties audacieuses, des invités passionnés, des activités exaltantes et tout cela, dans une ambiance sécuritaire et amusante!



Au plaisir,
Anne-Marie Perreault (Guimauve),
Coordonnatrice du camp
de jour de Brébeuf

FONDATION
LA TRAVERSÉE
maison de soins palliatifs

Recherche de bénévoles

La Traversée a besoin de l'aide précieuse de bénévoles. Voici ce que vous pouvez faire pour soutenir l'équipe permanente :

- Aide auprès des résidents
- Réception
- Cuisine
- Entretien ménager
- Entretien extérieur, jardinage, déneigement, etc.

Faites nous parvenir une lettre de motivation avec les raisons pour lesquelles le département choisi vous intéresse.

info@fondationlatraversee.com
819 421-2585
5100, Montée Ryan, Mont-Tremblant J8E 1S4

Environnement

Certains citoyens ont exprimé leur déception face à la venue des bacs de compostage, or, le conseil se doit d’emboîter le pas en ce sens puisque la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* vise à interdire complètement d’ici 2020 l’élimination des matières organiques des sites d’enfouissement.

Finalement, sur une note positive, la Municipalité tient à souligner que la majorité des répondants se disent satisfaits de la qualité de l’eau potable.

Administration

Le sondage fait état de quelques répondants qui se disent insatisfaits à l’endroit de l’agent de sécurité et qui se disent contre le traitement des insectes piqueurs. Or, le conseil municipal, qui représente l’ensemble des citoyens, se doit de satisfaire les souhaits de la grande majorité (95%) de la population qui désire bénéficier de ces services.

Quelques citoyens apprécieraient la mise en place d’un service de garde après l’école. La Municipalité fera les démarches nécessaires auprès de la Commission scolaire afin de voir la faisabilité d’un tel projet.

Des demandes ont été formulées afin d’illuminer davantage le village durant le temps des Fêtes et des actions seront à prévoir en ce sens pour les années à venir.

Finalement, si seulement 35% des répondants ont déjà assisté à une assemblée municipale, vous êtes les bienvenus. Le calendrier des séances est disponible sur le site de la Municipalité.

Internet

Par ailleurs, 90% des répondants ayant le service Internet à leur domicile en sont satisfaits, alors que 10% déplorent le coût excessif par rapport à la vitesse fournie. Le conseil est également au fait qu’il reste encore quelques habitations à Brébeuf qui n’ont pas accès à un service Internet. Donc, le conseil étudie la possibilité d’installer une borne Wi-Fi extérieure pour avoir un accès directement dans le Parc-en-Ciel.

Concernant son site web, qui est consulté par plus de la moitié des répondants (53%), la Municipalité a donné un mandat afin de faire une refonte complète du site web qui devrait être en service au printemps 2019. Par ailleurs, pour ceux d’entre vous qui l’ignoraient, une page Facebook est également disponible et il est fortement suggéré de joindre les amis de la Municipalité, puisque beaucoup d’informations concernant les activités locales y sont disponibles.

Vous êtes 94% à lire le Muni-info sous format papier, il est possible qu’il soit acheminé par courriel à ceux qui en feront la demande ou directement sur le site web. Suite à vos suggestions, il est probable qu’une rubrique historique soit ajoutée à ce bulletin d’informations.

Finalement, une carte touristique municipale mettant en valeur les entreprises et centres d’intérêt locaux est également en développement.

Le conseil municipal de Brébeuf

RÉSULTAT DU SONDAGE 2018

Le conseil municipal remercie tous les résidents qui ont pris le temps de répondre au questionnaire, 129 répondants sur une possibilité de 545 ont répondu, soit près de 24%.

Brébeuf a été décrite comme une belle communauté propre, sûre et accueillante, notamment grâce à la plage, la rivière et ses chutes.

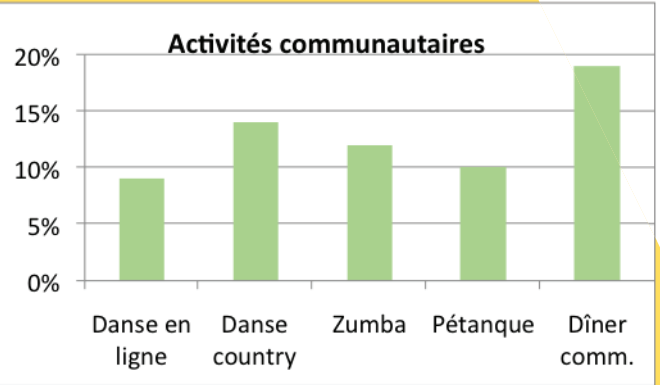
Loisirs et culture

Le sondage a également permis de valider l’appréciation des activités socioculturelles annuelles, dont le Carnaval et l’épluchette, fréquentés respectivement par 59% et 41% des répondants.

Certains souhaiteraient l’organisation d’autres événements du même type, tels qu’un Bingo, des films en plein air, du soccer, etc. La Municipalité est ouverte à toutes vos suggestions et se fera un plaisir d’en informer le comité de loisirs de Brébeuf.

Cependant, pour organiser des événements, il faut beaucoup de bénévolat. La Municipalité tient à remercier les 37% des répondants ayant déjà fait des activités bénévoles. Quant aux 26% ayant mentionné être intéressés par le bénévolat, nous vous invitons à contacter le bureau municipal.

Par ailleurs, bon nombre d’entre vous (69%) participent aux activités communautaires et de loisirs offerts durant l’année:



Concernant les infrastructures de loisirs, l’installation d’un toit sur la patinoire a été citée parmi les améliorations souhaitées. Le coût d’une telle infrastructure dépasse la capacité financière de la municipalité actuellement. De plus, l’accessibilité accrue à la patinoire a été demandée, et pour ce faire, le conseil a fait installer un système de porte automatique au pavillon afin que ce dernier soit ouvert de 10h à 22h tous les jours.

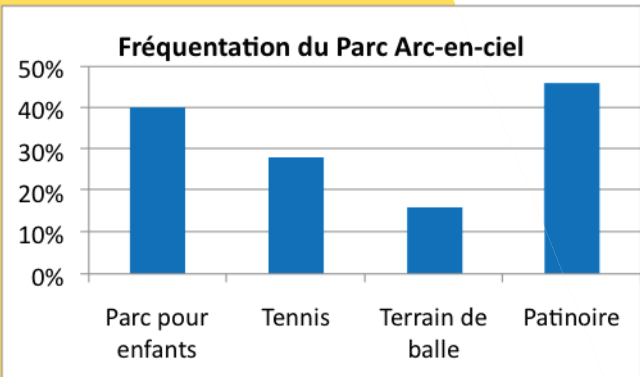
Pour ce qui est du terrain de tennis, la Municipalité est toujours à l'affut de subventions afin de procéder à sa réfection.

Le quai sur la rivière du Diable à la hauteur du Pont Prud'Homme sera de retour avec des améliorations pour la belle saison, afin qu'il soit plus fonctionnel et sécuritaire.

Au Parc-en-Ciel, qui est fréquenté par 63% des répondants, une boîte devrait être installée, contenant de l'équipement sportif (raquettes de tennis, ballons, etc.) disponible gratuitement pour l'usage des citoyens. De plus, des répondants déplorent la présence de chiens en liberté au Parc-en-Ciel. La Municipalité prend bien note de ce fait et évaluera les options afin de mieux informer les propriétaires de chiens, sur l'accessibilité au parc à chien qui est fréquenté par seulement 9% des répondants.

Les buts de soccer seront arrimés au sol pour la saison prochaine et un second filet de volleyball sera installé à la plage qui est fréquentée par 39% des répondants.

Voici le détail des activités pratiquées au Parc-en-Ciel :



Le sondage révèle un taux de fréquentation de la bibliothèque municipale de 67%. Parmi eux, seulement 13% se disent insatisfaits des heures d'ouverture. D'ailleurs, la Municipalité souhaite rappeler que vous pouvez désormais retourner des livres à la bibliothèque en dehors des heures d'ouverture grâce à une boîte de dépôt à l'extérieur du bâtiment municipal, près de la porte d'entrée. En outre, près des trois quarts des répondants connaissent le «Croque-livres», alors que seulement 25% l'utilisent.

D'autre part, 73% des répondants disent ne pas être au fait de l'existence du sentier multifonctionnel, aussi, sa mise en valeur sera une priorité pour le conseil.

La Municipalité portera également à l'attention de la nouvelle députée le désir de certains de voir des liens cyclables relier ceux de Mont-Tremblant, puisque ce type de projet est du ressort du gouvernement provincial.

De plus, l'implantation d'un jardin communautaire a été un élément qui est ressortie des résultats du sondage. La municipalité est présentement en préparation d'un projet structurant comprenant entre autre l'implantation d'un jardin communautaire dans le centre villageois, qui servira autant au résident de Brébeuf pour la culture qu'au jeune du camp de jour pour l'apprentissage du jardinage.

Pour ce qui est du camp de jour, des demandes pour que ce dernier devance l'ouverture directement à la fin des classes ont été faites. Les probabilités sont faibles que l'ouverture puisse se faire plus tôt, car les étudiants qui sont engagés au poste de moniteur finissent l'école pour la plupart à la même date que les enfants qui fréquentent le camp.



Voirie

La principale préoccupation des répondants concerne la sécurité routière. Le conseil demandera une présence accrue de la Sûreté du Québec dans l'espoir de voir réduite la vitesse sur le territoire. Des panneaux de signalisation électroniques seront aussi installés sur le territoire. Il y a également eu quelques commentaires sur le bruit produit par les camions entre 5h00 et 23h00. La Municipalité n'a pas le pouvoir de régler à ce sujet, la circulation routière étant de juridiction provinciale, de même que les traverses piétonnières sur la 323.

Pour ce qui est de l'entretien du réseau routier municipal, il se fait en fonction d'un budget préétabli pour l'entretien des 38 km de voies publiques et selon un plan triennal qui indique les priorités. Il est financièrement impossible de faire la réfection de l'ensemble du réseau en même temps. Pour ce qui est de l'éclairage de rue, la Municipalité s'efforce d'installer au moins un lampadaire annuellement.

Commerce

Plusieurs répondants souhaiteraient bénéficier d'une station-service dans Brébeuf. Une approche a déjà été faite par la Municipalité en ce sens et les acteurs potentiels pour ce type de commerce indiquent qu'il est impossible d'atteindre le volume de ventes d'essence nécessaire pour rentabiliser ce type de projet actuellement.

Néanmoins, le conseil accèdera à la demande de 85 % des répondants de conserver la présence du Marché aux puces de Brébeuf. La caisse populaire Desjardins de Brébeuf est fréquentée par 79% des répondants et 68% de ceux-ci ont recours aux services au comptoir, 43% utilisent le service-conseil et 95% se servent du guichet automatique. De plus, 82% des répondants fréquentent les commerces situés sur le territoire de Brébeuf.